

Association « Le vallon d'Escaunes à Cantarelles » 30210 Sernhac

Président : Roland Jonquet 3445 route de Beaucaire, mas La Velle 30210 Sernhac

Tél : 06 73 01 66 59 Mail : roland.jonquet@gmail.com

Le vallon d'Escaunes et Cantarelles est un site d'une grande qualité environnementale, aujourd'hui envahi par la friche, il est reconnu très sensible au risque incendie. Un projet de débroussaillage et d'aménagement des abords des galeries romaines est en cours afin d'ouvrir le site aux publics du territoire, de stimuler la biodiversité et de lutter contre les incendies.

Ancienne carrière gauloise puis romaine, le site est exploité jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle. La pierre d'« Escaunes et Cantarelles » se retrouve utilisée pour les arènes et à la Maison carrée de Nîmes. Ici, les romains ont choisi de creuser la molasse calcaire pour que passe l'aqueduc, menant les eaux de la source de l'Eure à Uzès jusqu'à Nîmes. De cet ouvrage, il reste deux galeries, celle de Perrotte (74m. de long) et celle de Cantarelles (60m.) qui sont fréquentées par de nombreux visiteurs. Le site connaît un rayonnement bien au-delà du département car il est répertorié sur les ouvrages et cartes de randonnées.

Le cœur du Vallon, (environ 20ha) façonné par l'homme à des fins agricoles et cultivé jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, présente 15 à 20 étages de terrasses typiquement méditerranéennes soutenues par des murets de pierres sèches et toujours plantées d'oliviers à régénérer.. Le débroussaillage mettra à jour cet ensemble de terrasses remarquables et offrira aux visiteurs, un site d'une rare beauté.

Ce vallon, hier façonné, aujourd'hui abandonné, par les paysans mérite d'être réhabilité. Toutefois, la réhabilitation du Vallon n'est pas envisagée sous le seul angle technique de l'embellissement, du défrichage et de l'entretien mais elle intègre une dynamique humaine qui constitue l'essence même du projet. Le caractère innovant principal, nous paraît être le fait de donner du sens à l'appartenance à un territoire en permettant à des publics divers de se rencontrer, de se connaître et d'échanger. Urbains et ruraux investissent le territoire : les ruraux par l'utilisation des équipements de la ville, les urbains par la découverte et l'accueil au cœur d'un village et de la campagne.

Le vallon est l'un des endroits privilégiés pour construire un point d'accès au site historique de l'aqueduc d'Uzès à Nîmes. Retrouver la lecture de cet ouvrage gallo-romain, c'est un enjeu de développement touristique majeur, et durable. De ce point de vue, le vallon a un triple avantage : c'est un site patrimonial fort, avec les carrières qui nous laissent des fronts de tailles majestueux, des tunnels romains très fréquentés par les promeneurs et randonneurs et c'est un site écologique fort, avec les terrasses d'agriculture.

Enfin, c'est un site qui porte des projets avec de fortes dimensions sociales et culturelles, en plus des dimensions patrimoniales et écologiques".

Projet de réhabilitation du Vallon d'Escaunes et Cantarelles à Sernhac

Mille murets, mille solidarités

* (1) Il s'agit de **mobiliser les connaissances** sur le site, que ce soit sur le passage de l'eau (des données nombreuses existent depuis les importantes

recherches du CNRS dans les années 70/80) que ce soit aussi sur le travail des carriers et plus particulièrement, celui des paysans qui, par leur dur labeur, ont façonné ce site (Plaquettes, cartes, flyers, film des « paroles d'anciens », montage scénographique...)

* (2) Il s'agit de **rendre le site plus accessible** et d'assurer l'accueil des publics dans des conditions de sécurité, d'hygiène et de confort: aménagement des accès, création de stationnement, toilette sèche, stabilisation des sols permettant la circulation d'handicapés, mise en place de tables et de bancs...

* (3) Il s'agit également de **rendre le site plus lisible**. L'association reçoit des groupes souhaitant une visite commentée des galeries romaines ou participe à du travail scolaire, or les nombreux visiteurs ne comprennent pas, le plus souvent, le circuit de l'eau dans le vallon, d'où les aménagements suivants : création d'une table d'orientation dans le site, balisage du circuit de l'eau, éclairage d'une galerie par des points lumineux, type led pour recréer l'ambiance « lampes à huile » lors du creusement par les romains). Cette galerie devra être visitable pour les personnes à mobilité réduite. Cet effort de pédagogie est indispensable pour répondre aux attentes des divers publics.

*(4) Il s'agit de **restaurer le site et son petit patrimoine** principalement par le débroussaillage de 4 hectares pour mettre à jour un magnifique espace de terrasses méditerranéennes, à l'abandon, mais occupés par de nombreux oliviers. La rénovation de plusieurs capitelles est également envisagée.

*(5) Il s'agit d'en faire **un lieu de vie et de partage** en favorisant une dynamique humaine autour du site. Pour cela nous proposons « l'adoption d'olivettes » par divers publics du territoire : les familles modestes à la recherche d'un jardin, les classes scolaires, les associations d'handicapés, de défense de l'environnement... tous les publics du territoire pourront prétendre à devenir des acteurs.

L'association : « Le Vallon d'Escaunes à Cantarelles » porte le projet, en accord et en lien avec la Municipalité de Sernhac. Nous regroupons à ce jour 70 membres adhérents autour d'un Conseil d'Administration composé de 12 personnes. Nos activités d'entretien du vallon (journées citoyennes), de réception (classes scolaires, groupes) et d'animation, (fête du vallon, concert de musique, cinéma...) mobilisent de plus en plus de monde. L'association est maintenant reconnue comme un acteur majeur sur la commune et au-delà.

Action : remise en culture des terrasses d'oliviers

Le débroussaillage prendra en compte les données de richesses patrimoniales (faune et flore) fournies par le Syndicat mixte des Gorges du Gardon.

- Ce défrichage est impossible de façon individuelle, sur le plan humain

Ces parcelles, de droit privé, ne peuvent être remises en état par les particuliers: souvent absents de la commune ou âgés, parfois les successions sont inconnues et beaucoup de ces parcelles appartiennent à plusieurs propriétaires à la fois, le cadastre mentionnant « bornage non déterminé ».

- Ce défrichage est impossible de façon individuelle sur le plan technique

Les chemins d'accès sont embroussaillés, parfois difficiles à retrouver, les végétaux ne peuvent être évacués, vu le caractère accidenté des lieux, ni brûlés sachant l'interdiction aux particuliers de faire du feu dans cette zone. La volonté d'un propriétaire de réaliser le défrichage ne serait pas réalisable sans la

participation des voisins immédiats, sous couvert de retrouver les limites des parcelles de chacun.

Seule une action collective peut permettre de réhabiliter le site, ce qui se traduira par de nombreuses contreparties:

- Supprimer le risque incendie.
- Stimuler la biodiversité.
- Proposer la vue d'un site unique en matière de terrasses méditerranéennes.
- Au niveau du département, c'est un site, en partie ignoré jusqu'à ce jour, qui viendra compléter l'offre touristique autour du Pont du Gard, en apportant un plus, à travers sa dynamique de mise en relation et de rencontre des publics du territoire.
- La participation de divers publics à l'entretien et à la récolte des olives vise à créer un espace de solidarité et de partage, tel annoncé au titre du dossier. Le fonctionnement de cette action est développé ci-dessous.

Dans le cadre d'un appel à concours « développement durable » organisé par **Nîmes-Métropole**, nous avons proposé un dispositif « défrichage-adoption » des olivettes. (Nous avons remporté ce concours)

L'ensemble du Vallon, environ 20 hectares, est à l'abandon, depuis le gel de 1956. Les parcelles sont plantées de nombreux oliviers qui survivent malgré l'invasion par la friche, elles sont bordées de multiples murets de pierres sèches, cachés par la végétation sauvage.

La zone concernée est le versant sud de Perrotte, regroupant une dizaine de propriétaires. La superficie de cette zone est de 4 hectares. Cette superficie peut se subdiviser en une soixantaine de parcelles, soit environ 300 à 400 m² par parcelle et 15 à 20 oliviers, selon la configuration des lieux. Ces parcelles sont entourées par du terrain communal (environ 2ha), ce qui favorise la logistique et les accès.

En ce qui concerne les parcelles privées, une fois remise en état, il sera demandé au propriétaire d'assurer impérativement l'entretien, soit par lui-même, ce qui sera exceptionnel (âge et absence des propriétaires), soit par délégation en signant une convention avec la Municipalité.

L'association, "le Vallon d'Escaunes à Cantarelles", elle-même conventionnée par la Municipalité, proposera aux différents publics du territoire « l'adoption d'olivettes », dans le strict respect d'un cahier des charges et dans un esprit d'entraide et de partage.

Les travaux

La mise en état consiste en : défrichage du chemin d'accès communal, défrichage des parcelles, réfection de murets, création de circulation entre parcelles, mise en forme des oliviers présents, installation d'une réserve d'eau pour embellissement des parcelles par les usagers.

Recherche d'adoptants et conventionnements

Pourquoi adopter une parcelle ?

Dans le passé, l'Association a procédé à de nombreux débroussaillages au cours de journées citoyennes, or plusieurs années après, la friche reprend ses droits, d'où l'idée de « l'adoption de parcelles » par des publics pour assurer leur

entretien. Il y a donc, un réel intérêt pour l'association qui recherche à pérenniser la réhabilitation du site, mais qu'en est-il pour les adoptants ?

La parcelle défrichée nécessitera un entretien annuel normal : taille des oliviers, nettoyage des mauvaises herbes accrochées aux murets, tout cela nécessitant un petit équipement : sécateur, ciseaux à deux mains, petit matériel de jardin, éventuellement débroussailleuse à dos..

En contrepartie, l'adoptant bénéficiera d'un coin de nature, nommé et attribué, lui permettant de venir pique-niquer en famille ou entre amis, rencontrer les voisins, participer aux activités qui seront proposées par l'association et profiter de la beauté du site. Il réalisera la récolte des olives et bénéficiera ainsi de l'huile d'olive. Pour une quinzaine d'arbres, on peut espérer, dès la deuxième année de rénovation des oliviers, environ 15 à 20 litres d'huile.

Quels seront les droits et les devoirs des adoptants?

Une « convention d'usage » sera signée avec l'association qui en suivra son application, en cas de non-respect, elle pourra être dénoncée par l'association, voire par le comité de pilotage s'il existe d'un désaccord.

L'adoptant respectera un cahier des charges rigoureux concernant l'entretien de la parcelle et notamment, il ne pourra pas ériger d'abris permanents qui détérioreraient le site. Dans le respect de ces contraintes, l'adoptant bénéficiera d'une durée de 3 ans reconductibles par tacite reconduction.

Qui seront les adoptants et comment seront-ils choisis ?

Familles, classes scolaires, associations d'handicapés, associations liées au patrimoine et à l'environnement... L'ensemble de ce public sera issu du territoire de « Nîmes Métropole » en recherchant un équilibre entre les adoptants cités ci-dessus, mais aussi entre les habitants de Sernhac et ceux des autres communes. Le moment venu, une publicité sera faite au sein des organismes reconnus (rectorat, enseignement agricole), vers les sièges d'associations et au cours des diverses manifestations comme la fête de l'olive... Le public familial pourra être informé par voie de presse ou autres médias, lors de reportage radio, télé... L'importance de l'information sera liée au déroulement des travaux et à la pression du public pour adopter afin d'éviter une situation de trop nombreuses demandes.

La gestion pour en faire un lieu de vie et de partage

Au-delà des activités d'animation ludiques et culturelles, actuellement réalisées par notre association, nous envisageons de développer toute une dynamique humaine au sein du Vallon.

Celle-ci se fera avec les actions suivantes autour de l'olivier :

- Journée de formation à la taille. Un enseignant du lycée agricole de Nîmes-Rodilhan intervient annuellement avec une classe pour former à la reprise d'oliviers abandonnés. Enseignant, technicien de la Chambre d'Agriculture ou toute autre personne ressource (agriculteur, passionné...) seront contactées pour réaliser cette journée (avril).
- Journée conviviale, au cours de la cueillette et relation avec un moulin à huile (octobre).

Les adoptants seront invités à d'autres activités :

- Participation au groupe de rénovation de capitelles.
- Journées citoyennes pour entretien et embellissement du Vallon.